



**Ville de Dreux**

## CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 12 DÉCEMBRE 2023

### DÉLIBÉRATION N°DEL2023-192

**Contrat groupe d'assurance statutaire : Révision de la cotisation  
(Ressources Humaines)**

**4.1**

Rapporteur : Caroline VABRE

Nombre de membres en exercice	<b>39</b>
Nombre de présents	<b>28</b>
Nombre de pouvoirs	<b>11</b>
Votants	<b>39</b>

L'an deux mille vingt-trois, le douze décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Mairie de Dreux, dûment convoqué le 06 décembre 2023, s'est réuni à DREUX sous la Présidence de Monsieur Pierre-Frédéric BILLET.

#### Etaient Présents

Pierre-Frédéric BILLET, Jean-Michel POISSON, Caroline VABRE, Sébastien LEROUX, Mariam CISSE, Mounir CHAKKAR, Christine PICARD, Nelson FONSECA, Lydie GUERIN, Sophie WILLEMIN, Pascal ROSSION, Josette PHILIPPE, François JAGUIN, Hélène BARBE, Arnaud DAUTREY, Aissa HIRTI, Caroline IFTEN, Ratko KLISURA, Silvia COUSIN, Yucel KISA, Huguette POISSON, Marie-Françoise SCAVENNEC, André HOMPS, Valentino GAMBUTO, Carine GENTIL, Laurent FONTAINE, Maxime DAVID, Sabine FRETEY

#### Pouvoirs

Talal ABDELKADER donne procuration à Caroline VABRE, Fouzia KAMAL donne procuration à Mariam CISSE, Cherif DERBALI donne procuration à Arnaud DAUTREY, Chantal DESEYNE donne procuration à Sophie WILLEMIN, Alain GUENZI donne procuration à Christine PICARD, Valérie VERDIER-DAUTRÊME donne procuration à Sébastien LEROUX, Jacques ALIM donne procuration à Aissa HIRTI, Amber NIAZ donne procuration à Yucel KISA, Nicola CARNEVALE donne procuration à François JAGUIN, Josette MARTIN donne procuration à Ratko KLISURA, Florence ARCHAMBAUDIERE donne procuration à André HOMPS

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Madame Silvia COUSIN

Par délibérations en date du 13 février et 27 novembre 2020, la Ville de Dreux s'est prononcée favorablement pour adhérer au contrat groupe d'assurance statutaire du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Eure-et-Loir pour une durée de 4 ans.

La délibération n°2022-205 du 13 décembre 2022 a modifiée les frais laissés à la charge de la Ville de Dreux pour les risques et la catégorie de personnel selon les chiffres suivants :

Taux de remboursement des indemnités journalières : 100 %

Agents CNRACL	Taux au 01/01/2023
Décès + accident du travail – maladie professionnelle (frais médicaux – Indemnités journalières)	1.77 %

Sofaxis / CNP assureur

Assiette de la cotisation : Traitement indiciaire + NBI - Montant Exercice 2023 : 173 701 €

#### Evolution du contrat groupe et impact sur la cotisation de la collectivité :

La société d'assurance CNP constate un déficit important de 1,6 Millions d'euros sur ce contrat groupe. Aussi afin de respecter la directive Solvabilité 2 obligeant l'assureur, porteur du risque à être en équilibre, et conformément aux articles L. 113.4 et suivants du code des assurances, l'article 8.4 du contrat groupe n° 1406D prévoyant une variation de ce taux en cas d'aggravation du risque, toutes les collectivités adhérentes au contrat groupe se voient proposer une révision personnalisée du taux de cotisation.

Situation de la ville de DREUX (données SOFAXIS, Exercice 2022) :

Indicateurs clés	DREUX	Moyenne des mairies de 500 agents CNRACL et plus
Taux d'agent qui ont eu un accident de travail	7.4 %	9.1 %
Pourcentage des agents qui se sont arrêtés	83 %	70 %
Durée moyenne des arrêts toutes natures d'accident confondues (en nombre de jours)	119.2 jours	72.9 jours
Part du temps perdu en raison des accidents de travail	2.9 %	1.7 %

Nombre de jours d'arrêt par nature du risque /taux d'absentéisme :

Nature du risque	Jours d'arrêt Nombre de jrs	Taux d'absentéisme DREUX	Moyenne des mairies employant 500 agents CNRACL et plus
Accident de service	3029	2.23	1.13
Accident de trajet	29	0.02	0.17

Maladie professionnelle	877	0.65	0.45
Total	3935	2.9	1.75

Aussi, compte-tenu des éléments précités, la proposition de révision du taux de cotisation est définie comme suit :

Taux de remboursement des indemnités journalières : 100 % :

Agents CNRACL	Taux au 01/01/2024
Décès + accident du travail – maladie professionnelle (frais médicaux – Indemnités journalières)	2.12 %

Vu l'avis favorable à l'unanimité moins une abstention (Laurent Fontaine) de la commission modernisation et restructuration des services, finances, ressources humaines, administration générale et commande publique,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**ENTENDU** l'exposé de Caroline VABRE,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**, à la Majorité, moins 7 voix contre : Pascal ROSSION, Josette PHILIPPE, Chérif DERBALI (pouvoir à Arnaud DAUTREY), Arnaud DAUTREY, Aïssa HIRTI, Jacques ALIM (pouvoir à Aïssa HIRTI), Caroline IFTEN, moins 6 abstentions : Marie-Françoise SCAVENNEC, Valentino GAMBUTO, Carine GENTIL, Laurent FONTAINE, Sabine FRETEY, Maxime DAVID

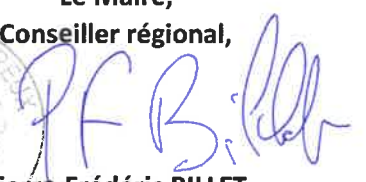
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant au contrat d'assurance CNRACL n°1406 D et tout document s'y rapportant.


Le registre dûment signé par tous les membres présents.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Document certifié exécutoire  
Dépôt à la Sous-Préfecture de DREUX le  
Et publication sur le Site Internet de la ville de Dreux  
le 14 décembre 2023

Le Maire,  
Conseiller régional,  
  
Pierre-Frédéric BILLET



Accusé de réception en préfecture  
028-212801344-20231214-DEL2023-192-DE  
Date de télétransmission : 14/12/2023  
Date de réception préfecture : 14/12/2023

Mairie de Dreux

2 rue de Châteaudun – BP 80 129 – 28 103 Dreux cedex – Tél. 02 37 38 84 12 – [www.dreux.com](http://www.dreux.com)